

sines. Cependant, nous devons dire que, depuis 1886, 700 condamnés ont été mis en liberté sous conditions et qu'un seul a dû être réintégré.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre du législateur de 1885. Si la loi qui organise la libération conditionnelle n'est pas parfaite, si elle prête à quelques critiques, ses imperfections seront bien vite mises en lumière par l'expérience, et il sera facile d'y remédier. Mais on doit convenir qu'elle réalise un progrès réel, en assignant à notre système pénitentiaire son véritable but : l'amendement, la régénération morale du condamné. Il ne s'agit plus aujourd'hui que de persévérer résolument dans cette voie et de se mettre sans retard à l'étude des réformes qui sont encore nécessaires, je dirai même indispensables, pour placer notre régime de pénalité à la hauteur de la science moderne. Et bientôt, j'en suis persuadé, ce mal terrible de la récidive, dont nous souffrons depuis tant d'années, aura non pas disparu, ce serait une utopie de le croire, mais sera atténué dans des proportions telles que le recrutement régulier du vice et du crime sera rendu impossible.

ED. BLACHE,

*Substitut du procureur général
à Besançon.*

L'ŒUVRE

DE

L'HOSPITALITÉ DE NUIT

Conférence faite à Bordeaux.

MESSIEURS,

Vous savez quelle est la situation particulière, quel est le mal en présence duquel se trouve la société et qui l'oblige à recourir à l'Hospitalité de nuit. C'est ce mal que je veux vous indiquer en quelques mots.

Il faut que vous sachiez, avant de vous expliquer la nature du remède, ce qui se passe dans toutes les grandes villes.

Les grandes villes, Messieurs, sont un fait relativement récent. Il y a un ou deux siècles, on parlait avec admiration des villes de 50.000 âmes sans se douter qu'elles renfermeraient un jour une population égale à celle de la plus riche province. Aujourd'hui la plus populeuse capitale de l'Europe a une agglomération de près de quatre millions d'hommes et Paris dépasse deux millions d'habitants.

Cette transformation, due à l'attraction produite par les hauts salaires, par le mirage d'espérances de toutes sortes, tient aux causes les plus complexes et fait naître de grands périls. A la suite des habitants sédentaires, sont arrivés dans les grandes villes, un nombre considérable de vagabonds, d'individus nomades n'ayant pas de domicile, à la recherche de moyens d'existence, travaillant un jour dans un atelier et le lendemain à l'autre extrémité de la ville.

Ce problème de l'entassement des hommes sur un petit espace, problème inconnu de nos pères, alarme les agriculteurs, inquiète les économistes, trouble tous ceux qui ont le souci du bien-être et de la moralité du peuple. Il éveille partout les préoccupations des administrations hospitalières. Les solutions de toutes ces questions, vous les cherchez résolument. Les 240.000 âmes de la

ville que vous habitez ont des besoins, des exigences, réclament des secours, moindres assurément qu'à Londres ou à Paris, mais vous avez compris qu'il fallait agir.

N'avez-vous pas d'ailleurs des traditions qui vous lient ?

Vous n'ignorez pas avec quelle rapidité les Bureaux de bienfaisance se sont développés à Bordeaux et quels sont les efforts qui ont été faits depuis quelques années pour relever les œuvres et les mettre au niveau des besoins.

Vous savez quelle a été la progression de l'indigence dans la ville de Bordeaux. Je veux citer devant vous des chiffres qui sont plus éloquents que toutes les paroles : en 1860 on comptait 12.000 indigents, en 1880 on en comptait 19.000. Ainsi la population indigente de Bordeaux s'est accrue dans des proportions considérables et ce passage de 12.000 à 19.000 était bien fait pour inquiéter.

J'ai voulu voir, dans les quelques heures qui se sont écoulées depuis mon arrivée de Paris, j'ai voulu voir l'état exact des garnis où habite cette population dont vous vous préoccupez à juste titre, les lits ou couchent vos clients de demain.

J'ai examiné les garnis le meilleur marché de la ville. J'en ai trouvé où les chambres coûtaient 1 fr., d'autres 0 fr. 50, j'ai vu des lits à 0 fr. 25. Vous dire ce que sont ces lits serait assez difficile, il faut les voir pour avoir une idée de ce qu'ils peuvent être ! Il faut surtout voir l'étroitesse des salles dans lesquelles ils sont agglomérés !

Il y a là une question que tous les hygiénistes connaissent, et, à Bordeaux, où vous avez un Conseil d'hygiène et des médecins très éclairés, vous n'ignorez pas qu'on estime à 14 mètres cubes la quantité d'air nécessaire pendant la nuit à un adulte. Ces 14 mètres cubes, j'ai été bien loin de les rencontrer ce matin. J'ai trouvé presque partout 10 mètres, ce qui est médiocre, en certains endroits 6 mètres, ce qui est détestable. J'ai mesuré, non sans stupéfaction, en certaines chambres 4 mètres 50 c. par homme, ce qui rend l'habitation tout à fait malsaine, et assure, quand vient l'heure du lever, à l'ouvrier qui s'y est endormi, un état de fatigue plus grand qu'à l'heure où, accablé de sa journée de travail, il s'y est couché la veille.

Ce cube d'air si insuffisant je l'ai trouvé dans des conditions que je ne peux vous taire : dans une salle qui est de plusieurs mètres au-dessous du niveau de la rue, c'est-à-dire dans une cave. Je recommande le fait à la Commission des logements insalubres.

Je connais sa vigilance, je sais tout ce qu'elle a fait à Bordeaux, mais il y a encore beaucoup à faire car l'existence d'une cave, habitée par des ouvriers auxquels il n'est accordé que 4 mètres 50 c. d'air, est un fait que je ne saurais trop lui signaler.

Il y a un autre point qu'il me faut toucher. Comme je me plaignais de l'encombrement dans les garnis que j'ai visités, on a cherché à me rassurer : « Quand le temps est mauvais, me disaient-ils, nous avons beaucoup de monde, si la pluie tombe, nous sommes sûrs que pendant la nuit suivante le garni sera plein ; mais s'il fait beau, le garni est à moitié vide. »

Pourquoi ? Est-ce parce que la population a émigré de Bordeaux ? Non, elle couche dehors, elle ne couche même pas dans les baraques ou sous les abris, elle couche sous les ponts, en plein air, vivant de cette vie errante si contraire à l'ordre public. Qu'une ronde vienne à passer et cet individu qui n'a pas dans ses poches vingt-cinq centimes, qui n'est pas encore un coupable, sera arrêté par la police, traduit au petit parquet, risquera d'être condamné, et pour lui commencera la vie des prisons.

Ici se pose le problème du vagabondage, et vous permettrez à un ancien magistrat de traiter en quelques mots devant vous cette grave question. Elle touche intimement à l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit et elle servira à vous expliquer la nature du devoir qui s'est imposé aux administrateurs du Bureau de bienfaisance.

Vous savez ce qu'ils ont fait, et si Madame Brandenburg a donné une somme considérable, si vous êtes réunis ici ce soir, cela tient incontestablement — tous ceux qui sont mêlés aux choses de la justice vous le diraient, les magistrats éminents qui me font l'honneur de m'entendre ne me démentiront pas — cela tient au vagabondage et aux moyens insuffisants que nous possédons de le prévenir et de le réprimer.

La justice humaine a cette faiblesse : elle est incapable de discerner en certains cas le malheureux du coupable. Elle fait tous ses efforts, elle arrive quelquefois, souvent même au but, mais en matière de vagabondage elle se trouve en face du délit le plus insaisissable.

Un individu a été surpris par le sommeil à l'issue d'une journée de fatigue. Arrêté par une ronde de police, il est conduit à la permanence comme suspect. S'il n'a pas de travail habituel, s'il est rencontré errant sans qu'il puisse se recommander d'un patron, sans qu'il puisse indiquer quelqu'un garant de sa vie, sans qu'il puisse dire où il a couché la veille, si en un mot ses moyens d'existence

ne sont pas assurés, s'il n'a pas de domicile certain, les éléments constitutifs du délit de vagabondage se trouvent réunis et la condamnation est certaine. Or, toutes les conditions que nous venons d'énumérer peuvent être rassemblées sur la tête d'un malheureux, d'un indigent tel qu'en secourt le Bureau de bienfaisance. Cet homme errant, c'est peut-être un convalescent sorti de l'hôpital et tombant épuisé, une victime du chômage mourant de faim, un voyageur arrivé la veille succombant à la fatigue de la route.

Le magistrat est-il en présence d'un misérable à relever ou d'un coupable à punir ? De ce doute difficile à éclaircir, il est résulté une hésitation dans la répression. On saisit un vagabond, il est arrêté pour la première fois, le procureur de la République le met en liberté. Quelques jours s'écoulent et il est arrêté de nouveau, on lui évite encore le contact de la prison et on se montre indulgent. A la troisième arrestation, le juge se trouve en face d'un vagabond incorrigible, il se résout à prononcer la première condamnation.

Dès ce moment commence pour le vagabond une existence terrible, une vie sans issue : ballotté d'une prison à une autre, il est jeté hors des conditions du travail, il se trouve hors d'état de remonter la pente, s'il ne rencontre pas sur son chemin une société d'hommes de bien l'aidant à triompher des obstacles sans nombre qui se dressent devant lui à sa sortie de prison.

Si nous voulons savoir, Messieurs, quelle est la situation exacte du vagabondage, non plus en thèse générale, mais à Bordeaux même, vous apprendrez que dans les quatre dernières années qui viennent de s'écouler, on a arrêté 2.402 vagabonds, que sur ce nombre on en a condamné 472 seulement et que 1.930 ont été relâchés. Par conséquent sur 100 vagabonds arrêtés 19 sont condamnés et 81 relâchés.

En présence de cette situation vraiment grave, ne doit-on pas se demander si la société a accompli tout son devoir vis-à-vis de ces 1.930 individus qui, arrêtés un instant, ont été mis en liberté hier et qui courent le risque d'être repris demain ? Et cependant il serait très dangereux d'effacer ce délit de notre Code pénal.

Pour le vagabondage, il ne faut se montrer ni trop dur, ni trop indulgent.

Je me souviens d'un mot que j'entendais dire il y a quelques semaines, par un homme de beaucoup d'esprit, devant lequel on parlait de la faiblesse avec quelque indulgence, il interrompit vivement : « La faiblesse, s'écria-t-il, ce sont tous les défauts des

autres. » (*Rires.*) Le mot est charmant et digne de M. Legouvé : il peint très exactement ce qu'est la faiblesse.

Ne peut-on pas dire de même que le vagabondage, insignifiant en apparence, est un désordre qui contient en germe tous les délits du lendemain ? qui mène à tous les crimes ? Le vagabond peut être, suivant l'heure, suivant le besoin, la résistance de la victime, mendiant, voleur, destructeur, pillard ou assassin.

Que faut-il donc faire des vagabonds, dans une ville bien administrée, dans une société bien réglée ? Je n'hésite pas à dire que s'il s'agit des incorrigibles, ils méritent la prison, mais qu'il convient de porter secours au vagabond malheureux : c'est ce que vous faites. On doit lui tendre la main, essayer de le relever, de le faire marcher dans la bonne voie, de le réhabiliter en un mot aux yeux des autres et à ses propres yeux. Voilà l'œuvre qu'on doit accomplir, voilà la mission de l'Hospitalité de nuit.

Ce sentiment a déjà inspiré une œuvre dont je tiens à vous dire un mot. Dans Paris, en 1838, les magistrats du tribunal de la Seine s'étaient vivement préoccupés de cette situation et, sans faire du bruit, sans appeler à leur aide la publicité, en faisant entre eux des collectes, ils ouvrirent un asile où ils établirent 12 lits. Là on recevait, à la sortie de prison, les plus intéressants, ceux qui étaient renvoyés sans condamnation. Dans la maison des *prévenus acquittés*, ils étaient hébergés trois jours : on leur cherchait du travail, on réparait dans la mesure du possible le dommage qu'avait pu leur causer une arrestation, on arrivait à les replacer, en affirmant à leurs patrons qu'ils avaient été renvoyés sans condamnation.

Telle est la première œuvre que je rencontre et qui est aujourd'hui vieille d'un demi-siècle.

Si nous voulons regarder plus haut, remonter dans l'histoire, nous pourrions retrouver plus d'une œuvre qui semblera le modèle de l'Hospitalité de nuit.

Les mots « hospice » et « hôtellerie » n'étaient-ils pas autrefois presque synonymes ? Ceux d'entre vous qui ont traversé en plein été les cols et les sommets des Alpes, se souviennent qu'en bien des points, l'hospice est presque une hôtellerie. Ici la maison hospitalière a conservé un caractère de monastère, là elle est devenue laïque. L'origine était absolument la même.

Une hospitalité très large s'était maintenue dans beaucoup de villes. Parfois les abus détournaient de la charité les revenus des monastères ; mais dès que les couvents étaient réformés, les

moines recommençaient à héberger les voyageurs. Il y en avait à Paris deux de cette sorte, qui ont continué leur œuvre jusqu'à l'époque de la Révolution.

J'ai retrouvé un mémoire, adressé en 1626 à l'Assemblée des notables qui se tenait alors à Paris, mémoire d'un faiseur de projets; homme très singulier dont je voudrais bien — si je faisais une conférence d'histoire — avoir le temps de vous parler: Renaudot, qui en était l'auteur, fonda en 1630 le premier journal qui exista en France et qui vit encore aujourd'hui. Le cardinal de Richelieu, qui aimait beaucoup Renaudot, et même le roi Louis XIII, ne dédaignèrent pas d'y collaborer.

Eh bien! ce Renaudot avait été nommé en 1616, commissaire général des pauvres, fonction dans laquelle il n'eut pas de successeur et qu'il exerça un certain nombre d'années. Cela lui permit de donner carrière à son imagination, et, en 1626, il rédigea un mémoire très bien fait, plein de finesse, dans lequel il décrit admirablement la situation des pauvres. Il insiste d'une manière particulière sur la nécessité d'organiser dans toutes les villes une hôtellerie franche pour les pauvres. Cette hôtellerie franche, c'est tout simplement l'Hospitalité de nuit.

Passons sur ces souvenirs historiques. Arrivons à ce qui est plus pratique, à ce qui appartient à notre temps.

Malgré l'effort, peu connu, de 1838, accompli à Paris sur une petite échelle, aucune initiative ne se produisait, lorsqu'en 1872, Marseille fonda son œuvre hospitalière. C'était exactement ce que vous établissez en ce moment à Bordeaux.

Un millier de personnes y étaient reçues la première année; 8.583 du 1^{er} mars 1885 au 28 février 1886; 302 lits y sont installés. Sur ces huit mille personnes, un grand nombre ont été placées, beaucoup rapatriées. Cette œuvre était essentiellement gratuite, condition qui devait attirer l'attention.

Six ans s'écoulaient et Paris imite l'œuvre de Marseille. L'Hospitalité de nuit fut créée dans des conditions tout à fait analogues. Une première maison fut installée, puis bientôt une seconde, enfin une troisième; ces jours-ci une quatrième s'est ouverte pour les hommes. On arrivera ainsi à avoir chaque soir un millier de lits à offrir aux malheureux. Fondée par l'initiative privée, inspirée par une charité infatigable, l'œuvre est en pleine prospérité. Elle a donné depuis sa fondation à près d'un million d'hommes l'asile et le repos.

En 1879, la Société philanthropique se mit à son tour en mouvement. C'est la plus ancienne de nos Sociétés de bienfaisance.

Elle existe à Paris depuis 104 ans, ce qui est très rare. Fondée au siècle dernier, à la veille de la Révolution française, par ceux qu'inspiraient les sentiments de la philanthropie la plus généreuse, elle suscite l'initiative privée et multiplie ses forces par l'association. Ses fondateurs, qui avaient vécu au milieu d'une société très intelligente et très spirituelle, étaient fatigués de parler et d'écrire, ils voulurent agir et agirent bien. Ce sont eux qui fondèrent à Paris les premiers Fourneaux, les premiers Dispensaires. Le duc de Liancourt, Mathieu de Montmorency, se mirent à l'œuvre; puis avec eux les premiers médecins du temps, Corvisart, Marjolin, et tant d'autres plus obscurs et non moins dévoués. La Révolution ne suspendit que peu de temps leur action. Avec le retour de l'ordre, ces philanthropes, anciens membres de l'Assemblée constituante, reformèrent leurs rangs, et, malgré tant d'illusions déçues, ne se lassèrent pas d'appliquer les idées généreuses qui les avaient inspirés.

En 1879, les successeurs des Liancourt et des Benjamin Delessert conçurent le regret de n'avoir pas pris l'initiative des asiles d'hommes; mais heureusement il existait une lacune: on résolut de la combler en ouvrant un asile pour les femmes.

Le 23 mai 1879, la Société philanthropique recevait pour la première fois des femmes dans son asile. Depuis elle a créé deux autres maisons.

Je pourrais entrer dans des détails, vous dire l'organisation des salles, des couchettes et des lits de camp, mais je crois, Messieurs, qu'il y a autre chose de plus instructif, qui vous intéresse infiniment plus, c'est de suivre dans cet asile du pauvre l'être humain qui y est reçu, épave vivante qui est venue échouer sur le pavé de la ville, qui errait en désespéré, et qui trouvera quelques heures de repos sous ce toit qu'il ne s'attendait pas à rencontrer.

Nous allons à sa suite entrer avec vous dans cette maison ouverte à tous.

Il est 7 heures du soir. Nous sommes en hiver, la neige tombe. Le fait est rare à Bordeaux, il est fréquent à Paris, si je m'en rapporte au souvenir des froides nuits de notre long hiver. Le malheureux qui a erré toute la journée dans la ville, qui est las de marcher, que la faim tourmente, apprend qu'il existe quelque part une porte qui n'est ni celle de l'hôpital, ni celle de la prison, et qui est prête à s'ouvrir devant lui. A l'extrémité d'une rue obscure, il aperçoit une petite lumière bleue qui lui annonce un foyer, un peu de pain, le port après la tempête.

Il arrive et frappe à la porte. A partir du moment où il en a franchi le seuil, il est reçu en ami. On sèche ses vêtements, on lui donne un bain de pieds; si ses chaussures sont trouées, on les lui répare, on l'entoure de soins; il attend l'heure de l'appel dans une salle chauffée, où il peut écrire à un patron, à un parent.

Si ses vêtements sont dans un état trop sordide, s'ils inspirent quelque inquiétude pour la propreté toujours minutieuse de l'Hospitalité de nuit, on lui en fait donner d'autres; les vieux vêtements sont portés dans une salle où se fera l'épuration. Ils lui seront rendus le lendemain matin affranchis de toute vermine. S'ils sont hors de service, l'asile a un vestiaire qu'entretient avec abondance la charité publique, car les œuvres se tiennent et s'enfantent les unes les autres: le lendemain, au réveil, l'hôte déguenillé de la veille trouvera à son chevet des vêtements convenables. Huit heures sonnent: les hommes sont réunis dans la grande salle: tout au bout, dans un coin, près d'une table, le capitaine entre et s'assoit. C'est un capitaine qui est à la tête des maisons d'hommes. Pour les maisons de femmes, les unes sont tenues par les sœurs, les autres par des laïques.

Le capitaine exerce une influence féconde sur ces malheureux. Sa moustache grise, témoin de ses services, la croix de la Légion d'honneur qu'il a gagnée; le képi qu'il a soin de conserver, lui communiquent une sorte de prestige.

La Société de patronage des prisonniers libérés a confié à Bordeaux à un capitaine la direction de son asile, et elle sait ce que son autorité lui vaut de force. Le Bureau de bienfaisance de Bordeaux a eu raison d'imiter ce modèle.

A tout individu qui se présente, le capitaine adresse quelques paroles, lui demande son nom et l'inscrit sur un registre. Bien souvent, au moment où l'inscription se fait, un mot est dit tout bas, vous devinez un geste douloureux dans sa simplicité et dans son éloquence. Le Directeur de l'asile comprend à demi-mot: un grand panier de pain est à côté de celui qui inscrit; un morceau est donné au malheureux affamé qui l'attend.

Parmi les gens qui viennent ainsi demander l'hospitalité, la moitié, quelquefois les trois quarts affirment qu'ils n'ont rien pris depuis le matin, et à la façon dont ils mangent, le doute n'est pas possible.

Ainsi on a recueilli un malheureux à l'heure du désespoir, on lui a offert un abri, on lui a donné à manger: il est sauvé.

Rien n'est plus intéressant que cette réunion d'hommes silen-

cieux; tous ont un chagrin, une douleur, une inquiétude, quelquefois un remords. Ils sont tout entiers à la reconnaissance du bienfait qui leur apportera le repos. (*Applaudissements.*)

A ce moment-là, Messieurs, suivant que nous nous rendons dans telle ou telle maison, nous trouvons des usages différents.

Il est intéressant que vous sachiez tout ce qui s'y passe. Vous faites avec moi une promenade dans toutes les maisons de l'Hospitalité de nuit. Si vous vous rendez à Marseille, vous trouverez une prière faite en commun. Si vous allez à Paris, dans les asiles de femmes, vous trouvez une exhortation, toujours la même, très sérieuse, très courte, très élevée, convenant à tous les cultes et ne pouvant blesser personne: c'est un appel à la patience, à l'effort, c'est un acte d'espoir, c'est un hommage à la Providence.

Si vous entrez dans les maisons d'hommes ouvertes à Paris par l'Hospitalité de nuit, vous trouvez un administrateur qui préside chaque soir la séance. Vous le rencontrerez presque partout, à Marseille comme à Paris, chez les hommes comme chez les femmes.

Je viens de vous parler du rôle du capitaine, comment omettrais-je l'action de l'homme de bien qui donne ce qu'il y a de plus rare dans le tourbillon de notre vie, un peu de son temps, qui s'arrache à ses plaisirs, à sa famille, pour aller à l'extrémité de la ville apporter à ceux qui souffrent quelques mots de consolation, pour chercher s'il y a du bien à faire, et tout cela afin d'obéir à sa conscience et de satisfaire aux besoins de son cœur?

A l'œuvre de l'Hospitalité de nuit, après une allocution, l'oraison dominicale est dite par le président ou l'administrateur qui le remplace, puis chacun se retire. Avant la prière, partout, dans les maisons que je connais, une déclaration très nette et très précise est faite: à ceux qui ne veulent pas s'associer à la prière, on ne demande que le silence.

La véritable liberté de conscience, Messieurs, celle que nous voulons tous, ne consiste pas seulement à ne contraindre personne à murmurer une prière à laquelle il ne croit pas; elle doit permettre à celui qui croit de manifester sa croyance librement. (*Applaudissements.*)

Voilà la liberté de conscience telle que nous la comprenons. Je suis heureux de voir que votre sentiment est unanime, que vous entendez ne blesser aucune conviction, n'obliger à rien, mais permettre à ceux qui le veulent d'agir et de s'incliner.

L'heure du coucher est arrivée: tous les hôtes sont réunis dans le dortoir, par une attention délicate on baisse le gaz, sans tout à

fait l'éteindre, à l'heure où ces malheureux, placés à petite distance les uns des autres, sont exposés à montrer de près les haillons qui les couvrent.

Le silence se fait, le sommeil vient, et, suivant une parole éloquent, « met un intervalle de quelques heures entre les souffrances d'aujourd'hui et le réveil du lendemain ».

Tel est, dans ses traits généraux, le type devenu populaire. Vous dire quelle différence existe entre les maisons de Marseille et de Paris, de Lyon et de Genève, dans les asiles des femmes et dans les maisons des hommes, nous entraînerait trop loin. Dans celles des hommes à côté des lits dans les dortoirs, se trouve sur des lits de camp de la paille pour ceux dont la propreté est douteuse. Dans l'asile des femmes, si le même fait se produit, si le bain obligatoire est refusé, il y a un petit pavillon à l'extrémité d'une cour où la femme suspecte est admise pour ne pas contaminer les autres.

Dans les asiles d'hommes, on ouvre de 7 heures du soir à 7 heures du matin ; mais de 7 heures du matin à 7 heures du soir, la maison est close, sauf une exception très rare pour un hôte malade.

Dans les asiles de femmes, c'est tout le contraire, surtout pour les malheureuses qui, accablées de fatigue, sortent de la Maternité. L'asile ne ferme pas dans la journée, et dans les visites que j'ai eu l'occasion d'y faire, j'ai toujours trouvé plusieurs mères avec leurs enfants.

Ce fait a donné naissance à une autre œuvre qui doit, Mesdames, vous intéresser particulièrement. On a créé à Paris, l'année dernière, un asile maternel, pour lequel de grands efforts ont été faits. C'est encore la Société philanthropique qui a pris l'initiative de cette grande fondation. La Maternité de Paris ne peut suffire aux services d'accouchement : les salles sont pleines ; il faut renvoyer la mère et l'enfant dès le neuvième jour qui suit la naissance.

Qui peut mesurer le danger de ce départ et ses terribles conséquences !

Brisées de fatigue, incapables de travailler, lorsque ces malheureuses mères sortaient de la Maternité, elles se rendaient dans nos asiles. Elles arrivaient épuisées et les trois jours d'hospitalité ne parvenaient pas à leur rendre les forces ; on les gardait davantage. Mais là aussi les salles étaient pleines et leurs séjours, en se prolongeant, empêchait l'œuvre d'accueillir d'autres misères.

De ce besoin est né l'Asile maternel. Cette nouvelle maison a

pourvu à tout. Nous avons dans cet asile un certain nombre de lits ; tous sont affectés aux femmes sortant de la Maternité. Elles ne sont pas congédiées après un séjour de trois nuits, elles reçoivent une hospitalité qui va jusqu'à quinze jours. L'an dernier, 203 femmes et 183 enfants y ont été reçus.

Pendant ce repos de quinze jours, le petit enfant est mis en nourrice : la mère regagne des forces ; elle part à l'heure où elle se sent vraiment en état de reprendre le chemin de la vie.

Dans cette œuvre, il y a, Mesdames, un modèle à imiter et il est impossible, le jour où Bordeaux ouvrira un asile pour les femmes, qu'il n'y ait pas un règlement différent de celui des hommes. Au lieu de trois jours, vous donnerez à la mère qui n'est pas remise le temps de reprendre des forces.

D'ailleurs, cette forme particulière de l'hospitalité pour ceux qui relèvent de maladie, la nature des choses l'a développée considérablement. Dans Paris nous avons deux asiles de convalescence. Les convalescents des hôpitaux peuvent y passer jusqu'à quinze jours. L'asile du Vésinet reçoit 500 femmes et celui de Vincennes 600 hommes convalescents. Ils ont un costume particulier, une pleine liberté de promenade dans le grand parc joint à l'asile. C'est un bienfait inappréciable pour la population hospitalière ; mais les convalescents ne peuvent pas sortir, ils ne peuvent pas venir à Paris. Or ils ont besoin de travailler au lendemain de leur liberté complète, au lendemain du jour où ils vont être ramenés dans la vie. Que deviendront-ils, s'ils n'ont pu sortir de l'asile pour aller voir un patron, pour s'assurer des moyens d'existence, pour se procurer du travail ?

L'an dernier, ce besoin a enfanté une nouvelle œuvre ; on a imaginé d'établir dans l'intérieur de Paris, près de la place de la Bastille, à proximité de tous les lieux où les patrons recrutent leurs ouvriers, une maison contenant 50 lits. Elle est destinée à ceux qui sortent chaque jour de Vincennes et qui peuvent y habiter pendant trois jours dans les conditions de l'asile de nuit, avec la faculté d'aller, de venir, de sortir pour chercher de l'ouvrage. Ils ne reviennent que pour prendre leur repas dans un petit restaurant du voisinage pour lequel on leur délivre des bons.

Ce mouvement général, cette concurrence pour le bien, a ému la ville de Paris qui vient d'ouvrir récemment deux asiles municipaux.

Tout ceci porte à 2000 environ le nombre de malheureux qui peuvent être admis chaque soir dans les asiles de nuit à Paris. Si

vous évaluez la population du département de la Seine à 2.000.000 d'habitants, vous verrez que pour la population de la ville de Bordeaux, qui s'élève à 240.000 âmes, quand vous serez arrivés à 200 lits, ce qui certainement ne tardera pas, vous aurez à peu près satisfait aux exigences de l'œuvre.

Tel est le mouvement qui entraîne en ce moment les esprits. Vous serez surpris que les communes rurales elles-mêmes aient pensé à l'œuvre de l'Hospitalité de nuit. Ne vous en étonnez pas. Ceux qui habitent la campagne savent très bien que les rôdeurs de route sont un péril constant pour les fermes, pour les habitations voisines des chemins publics. C'est à la fois une servitude et un danger, l'origine de petits vols et parfois de graves incendies.

On a imaginé dans quelques communes de France d'établir, soit près de la route, soit près de la mairie, une salle dont les murs sont à l'abri du feu : une botte de paille qui sert de lit est mise au service du voyageur. Il reçoit un peu de pain et une cruche d'eau ; il y est enfermé jusqu'au lendemain matin. Deux ou trois places sont suffisantes, dans les petites communes rurales, pour délivrer les habitants de la commune d'une servitude.

Ainsi, depuis la grande ville jusqu'à la petite, l'élan est général : partout, on cherche à rendre l'hospitalité accessible aux malheureux.

Néanmoins, il n'est pas souhaitable — car toute chose en ce monde a son revers, même quand il s'agit de faire du bien — il n'est pas souhaitable que les asiles de nuit se multiplient à l'excès. Il faut tout faire, même le bien, avec prudence. L'œuvre dont nous nous occupons ce soir rencontre un écueil qu'il serait périlleux de ne pas discerner.

Si à Paris, au lieu de 2.000 lits, il en existait 5.000, la mesure serait dépassée, et cette œuvre, qui est admirable, deviendrait dangereuse, parce qu'elle augmenterait le courant qui attire vers les grandes villes. Il est mauvais que l'habitant d'une province éloignée puisse se dire : « Je suis libre d'aller à Paris chercher du travail. Si je n'en trouve pas, je serai hébergé gratuitement dans un asile de nuit. Je passerai trois jours ici, trois jours un peu plus loin, et j'irai devant moi sans risque et sans frais. Je trouverai bien une âme charitable qui paiera mon retour, s'il faut revenir. »

Si ce calcul pouvait entrer par malheur dans l'esprit de cette population considérable qui, dans les campagnes, se plaint de son sort, nous verrions doubler la population flottante qui encombre nos villes.

Il n'en sera pas de même si l'Hospitalité de nuit, maintenue dans des proportions sages, ne s'ouvre qu'aux pauvres d'un jour, aux déshérités de la vie.

Vous n'arriverez pas à les distinguer exactement. Sur les soixante hôtes que vous recevrez chaque nuit, il y en a qui ne seront pas dignes de votre assistance, mais, sôyez-en sûrs, il y en a d'autres qui, à l'heure où vous leur tendrez la main, seront au bord de l'abîme. Pour eux, vous accomplirez une œuvre de préservation sociale : vous interviendrez à l'heure suprême pour arrêter le crime ou le suicide. Ce sont eux que vous devez empêcher de tomber, c'est là l'objet et la nature de l'œuvre féconde que vous êtes appelés à accomplir. (*Applaudissements.*)

Messieurs, quand je vois ce qui vous est nécessaire pour fonder définitivement à Bordeaux l'institution que vous avez créée, il m'est impossible de ne pas croire qu'il vous sera facile de doter cette œuvre. Vous avez construit la maison d'hospitalité la plus parfaite qu'il m'ait été donné de visiter ; vous avez profité de toutes les expériences, recueilli toutes les leçons. Votre architecte a été envoyé partout : il a tout compris. Votre directeur a fait un stage d'un mois dans l'asile de Marseille. La maison que vous avez élevée est un modèle. Vous avez réussi au delà de toute espérance.

Vous saurez, comme le disait tout à l'heure l'honorable président, vous saurez donner ce qu'il convient pour que la générosité de Madame Albert Brandenburg, pour que les efforts persévérants de l'éminent président du Bureau de bienfaisance, M. Alexandre Léon, et de ses collègues, portent tous leurs fruits, pour que, grâce à vous, l'indépendance de la fondation soit désormais pleinement assurée.

Votre générosité, elle éclate partout ! Quand on voit, en 1850, le Bureau de bienfaisance recevoir 89.000 fr., et en 1887, 302.000 fr., sans que la subvention municipale supporte les frais de cette augmentation prodigieuse, qui pourrait douter de vous, le passé n'est-il pas ici le gage de l'avenir ?

Vous constituerez la dotation de l'asile. Vous ne perdrez pas de temps. Il est des œuvres qu'il faut saisir au moment où elles se créent et où elles intéressent, au moment où l'attention se porte sur elles. Chaque époque a la sienne. A la fin du siècle dernier, on avait vu naître les asiles d'enfants, les fourneaux, les dispensaires. Au début de ce siècle, en 1818, les caisses d'épargne ont frappé l'imagination : elles ont commencé sur une petite échelle, et aujourd'hui c'est leur prospérité qui nous effraye. Les écono-

mistes cherchent ce qu'on peut faire des deux milliards et demi qu'a déposés dans les coffres de l'État la population la plus économe du monde. N'ayez garde de vous inquiéter : on trouvera facilement un emploi, et la création de 1818 demeurera une grande œuvre.

Plus tard, en 1848, on a imaginé les crèches. Au moment où les premières étaient fondées, chaque ville s'empressait de les imiter, et celles de Bordeaux, organisées à cette époque, sont dignes, je le sais, de servir de modèles.

Enfin, tout près de vous, hier encore, en 1872 et 1878, une nouvelle forme de la charité est découverte : elle se propage, et Bordeaux se préoccupe de créer l'Hospitalité de nuit.

Toutes ces œuvres, dira-t-on, ont été à la mode ! Heureuse mode, qui n'a pas changé, qui est restée toujours la même, à laquelle nous demeurons toujours fidèles, qui, loin d'être abandonnée après avoir eu son heure de vogue, est entrée dans les mœurs, dans les habitudes. Il faut le proclamer bien haut, à l'honneur de notre pays, il n'y a pas une de ces œuvres dont l'homme superficiel et léger puisse dire : cette œuvre de 1848, cette œuvre dont on a parlé à telle époque, cette œuvre a fini comme tout ce qui s'oublie.

Non, en France, nous n'oublions pas les fondations : il y a parmi nous une persévérance dans le bien qui console et relève l'âme. Dans notre pays qui change si souvent, dont l'esprit est si instable, ces œuvres ont duré, ces œuvres de bienfaisance, de charité, ont duré plus que les constitutions.

Il faut agir de même sorte pour l'Hospitalité de nuit. Il faut que vous l'assuriez contre le caprice des choses humaines en mettant cette œuvre au rang où se trouvent placées ses aînées.

Dans cette ville, j'ai admiré tout ce qu'avait fait l'initiative privée. J'ai vu des œuvres qui sont nées, qui se sont développées, qui ont vécu avec indépendance, encouragées mais non pas absorbées par le Bureau de bienfaisance. Il en sera de même de l'Hospitalité de nuit, qui, dirigée par des hommes dignes entre tous de la confiance publique, sera soutenue par les administrateurs du Bureau de bienfaisance.

Cette indépendance des œuvres est une nécessité de notre temps. Nous sommes en face de grands dangers, en face d'utopies, d'idées fausses qui consistent à doter l'État d'une série d'obligations, de devoirs qu'il ne pourrait accomplir sous peine de se ruiner, de faire éclater les budgets.

Si le socialisme d'État venait à triompher, si l'œuvre de l'État s'appliquait à tout, nous verrions peu à peu décliner l'énergie individuelle, diminuer le besoin de l'épargne, disparaître l'esprit de famille et s'affaiblir tous les traits originaux de l'homme, effacés et comme absorbés dans un grand tout : l'État.

Nous ne devons pas le supporter. L'initiative privée est nécessaire en tout temps pour assurer la force d'une nation : elle est nécessaire surtout pour former cette vertu des races viriles sans laquelle aucune institution ne peut vivre, le caractère.

Il est absolument nécessaire que la vie propre des œuvres soit respectée, et je remercie ceux qui ont fondé l'Hospitalité de nuit d'avoir pensé qu'il y avait place pour cette indépendance qui permet à l'œuvre de vivre sur des dons, sur des allocations, sans demander constamment leur aide aux pouvoirs publics.

Voilà ce qu'il me semble nécessaire de proclamer au moment où vous allez ouvrir la souscription qui assurément réussira. Vous avez déjà à Bordeaux des fondations pleines de vie et dont j'ai admiré l'activité ; la société protectrice de l'enfance, les crèches, l'œuvre des prisonniers libérés, l'organisation très particulière du dépôt de mendicité, œuvres qui sont en quelque sorte les sœurs aînées de l'Hospitalité de nuit. Vous achèverez de constituer ainsi un faisceau de bienfaits qui montreront à tous que vous savez, non guérir (personne ne le peut), mais alléger les maux de leurs semblables.

Les œuvres que je viens de vous citer, Messieurs, sont utiles sous tous les régimes, mais sous un régime démocratique, c'est le salut !

L'asile de nuit est indispensable partout, mais surtout, permettez-moi de vous le dire, dans une ville frontière. Or, vous êtes à Bordeaux une ville frontière.

Ce matin, j'ai été frappé en interrogeant des hommes qui étaient venus s'échouer dans la maison des prisonniers libérés, d'apprendre qu'ils arrivaient de l'Amérique du Sud, de Buenos-Ayres. Ils avaient traversé les mers, ils étaient partis le cœur plein d'espoir et étaient revenus chargés de déceptions.

Ils avaient appris à leurs dépens ce qu'il en coûtait d'aller loin des siens sans avoir la force, la santé, la vigueur des résistances énergiques, en un mot tout ce qui est indispensable pour réussir au loin ; un jour était venu où pensant au sol natal, ils s'étaient décidés à revenir ; en débarquant, ils avaient trouvé le foyer éteint, la maison vide. Ils espéraient rencontrer un abri en revenant vers

la mère-patrie; ils n'avaient trouvé qu'une prison. Savez-vous, Messieurs, ce que vous faites, lorsque dans une ville comme Bordeaux, dans une de ces grandes cités maritimes qui sont comme les portes de la France, vous ouvrez une Hospitalité de nuit? Vous acquittez, en notre nom à tous, la dette de la France!

Je vous prédis, Messieurs, un grand succès. Je vous prédis dans quelques semaines, dans quelques mois — quand viendra la première réunion de l'œuvre — un compte rendu où se presseront les souvenirs, les faits les plus inattendus, les récits les plus émouvants.

L'œuvre de l'Hospitalité de nuit a le rare mérite de nous ménager ces surprises délicates, de nous offrir des marques de reconnaissance envoyées longtemps après par un homme qui raconte comment il a échappé aux derniers malheurs en frappant à la porte de l'asile de nuit en une heure de désespoir.

Tout cela a été résumé, bien mieux que je ne saurais le dire, par un écrivain d'un talent rare, un des premiers orateurs de notre temps qui présidait, l'année dernière, à Paris, la réunion de l'œuvre de l'Hospitalité de nuit.

« Jeunes et vieux, disait M. Rousse, infirmes d'esprit et de corps, voyageurs sans abri, travailleurs sans pain, exilés sans patrie; pauvres honteux, auxquels le souvenir et la fierté des jours heureux ont laissé la pudeur respectable de leur misère; qu'ils entrent dans ce lieu d'asile, tous les vaincus et tous les blessés de la vie! Sur notre porte amie, ils ne liront pas le sinistre avertissement du poète: *Laissez ici l'Espérance!*... C'est l'Espérance qui les accueille, qui les ranime et qui leur montre le chemin. »

Voilà, Messieurs, ce que vous êtes conviés à faire à Bordeaux. Voilà, j'en suis certain, ce que vous accomplirez, et quand je mesure l'œuvre de votre Bureau de bienfaisance, quand je regarde les hommes d'intelligence et de dévouement qui sont à votre tête, je n'ai aucun doute.

GEORGES PICOT,
Membre de l'Institut.

LES ASILES D'INCURABLES

ET

LES DÉPÔTS DE MENDICITÉ

Les établissements classés sous la dénomination officielle de dépôts de mendicité, dénomination qui ne répond pas exactement aux services auxquels ils sont réellement affectés, constituent un élément essentiel et trop peu connu de l'administration de l'assistance publique. Le nouveau directeur de cette administration n'ayant trouvé, en prenant possession de son poste, que des renseignements insuffisants et incomplets sur l'état du vaste domaine qui lui était confié, a voulu procéder tout d'abord à une enquête générale pour s'éclairer sur la situation. Les dépôts de mendicité, qui en 1876 avaient été déjà l'objet d'un travail resté inachevé, ont été naturellement compris dans cette enquête. On a pu constater ainsi exactement l'importance de ces établissements ainsi que la nature des services qu'ils rendent actuellement, et il sera facile d'en conclure le rôle qu'ils sont appelés à remplir dans l'ensemble des institutions d'assistance.

I

Aux termes de la législation existante, les dépôts de mendicité sont des établissements d'assistance destinés à recevoir tous les individus n'ayant aucun moyen d'existence, les valides pour y travailler, les infirmes pour y être entretenus et soignés. Non seulement ces individus auraient la faculté, le droit d'y être admis, mais le décret du 5 juillet 1808, toujours en vigueur, les obligerait à s'y rendre sous peine d'y être conduits de force et d'être punis d'un emprisonnement de trois à six mois, s'ils sont